



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/199

S/19574

3 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 36 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 3 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué du Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine concernant les nouvelles mesures draconiennes de répression adoptées par le Gouvernement sud-africain tendant à perpétuer le régime inique d'apartheid.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du présent communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, et le porter à la connaissance du Comité spécial contre l'apartheid.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Marcelo E. R. DELPECH

* A/43/50.

ANNEXE

Communiqué du Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine, publié le 1er mars 1988 à Buenos Aires

Devant les nouvelles mesures draconiennes de répression adoptées par le Gouvernement sud-africain, à savoir l'interdiction faite à 18 organisations extra-parlementaires qui représentent de larges secteurs de la communauté noire de ce pays d'exercer toute activité politique pacifique, l'intervention brutale de la police pour disperser une manifestation organisée pour demander le report de ces mesures et l'arrestation de l'archevêque Tutu de l'Eglise anglicane, de l'archevêque Stephen de l'Eglise catholique, du Président de l'Eglise méthodiste et de 20 autres personnalités religieuses qui étaient à la tête de cette manifestation, le Gouvernement argentin condamne énergiquement ces mesures arbitraires qui tendent à perpétuer l'inique régime d'apartheid et à porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine.
